

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

ABROGATION DE L' ARRÊTÉ SÉCHERESSE

Laon, le 28 janvier 2021

Le département de l' Aisne a connu durant la saison estivale et la saison automnale un déficit pluviométrique assez important. Les débits des rivières ont baissé rapidement et ont franchi les seuils de déclenchement de mesures de restriction des usages de l' eau sur de nombreux bassins du département.

Cette situation a conduit à la prise d' arrêtés préfectoraux restreignant provisoirement les usages de l' eau.

Les récentes perturbations pluvieuses des mois de novembre et décembre ont permis de lever les restrictions sur l' ensemble des bassins versants identifiés comme en difficulté. Toutefois, depuis le 10 décembre 2020 seul le bassin versant de la Serre faisait encore l' objet de mesures de restriction des usages de l' eau.

Cependant, les récents indicateurs ont montré que la situation est revenue à la normale sur ce bassin. En conséquence, les mesures de restriction des usages de l' eau sont levées sur le bassin de la Serre.

L' arrêté est consultable sur le site internet des services de l' État dans l' Aisne (www.aisne.gouv.fr).